

MEISSONNIER mireille

De: Didier Pralon <didier.pralon@wanadoo.fr>
Envoyé: jeudi 22 juin 2023 11:40
À: dgs@labarben.fr
Objet: Opposition aux projets néfastes de "Rocher Mistral"

Si je n'habite pas à La Barben, mais à La Roque d'Anthéron, je soutiens les graves réserves du maire de La Barben,

1 concernant les atteintes sévères à l'urbanisme du village, susceptibles d'altérer irrémédiablement la qualité de vie des habitants.

2. concernant l'artificialisation des sols et les atteintes inéluctables à la biodiversité, dont nous ne sommes pas, jusqu'à présent, suffisamment préoccupés,

3. Les risques qui risquent de se multiplier : inondations, incendies, pollutions accrues, encombrements dûs à un « surtourisme » programmé, inutile, suscité par un projet prétendu culturel, qui ne paraît pas fondé sur une étude sérieuse et impartiale de l'histoire de la Provence.

Didier Pralon
Professeur honoraire d'Aix-Marseille Université
3 chemin de la Jacourellette
13640 La Roque d'Anthéron

P.s le Festival de piano de La Roque, auquel il m'arrive d'assister, me paraît, lui, digne d'éloges...

MEISSONNIER mireille

De: Vanessa B <vanessa.boudoire@gmail.com>
Envoyé: jeudi 22 juin 2023 12:20
À: dgs@labarben.fr
Objet: Enquête publique Rocher Mistral

Bonjour,

Je tenais à vous informer de mon soutien au projet du parc Rocher Mistral. Au delà de la dimension culturelle et touristique exceptionnelle, des dizaines de personnes œuvrent tous les jours avec passion pour faire vivre ce lieu et accueillir des milliers de visiteurs toujours plus ravis.

Bonne journée

MEISSONNIER mireille

De: Flavie Gil <flavie.gil@gmail.com>
Envoyé: jeudi 22 juin 2023 15:12
À: dgs@labarben.fr
Objet: Projet La Barben

Monsieur le Maire,

Merci d'intervenir et de faire cesser ce projet défigurant le Château de La Barben en transformant ce lieu magnifique en EuroDisney Provençal.
Tout ne peut être permis,

Par avance merci

Flavie Gil
A Muvrella
4, U Pianacciu
20259 Pioggiola

MEISSONNIER mireille

De: Belaube Bérengère <belaube@yahoo.fr>
Envoyé: jeudi 22 juin 2023 18:55
À: dgs@labarben.fr
Cc: Santos-franck
Objet: Réponse aux PA

Je suis contre l'ensemble de ces 3 PA.

Cet avis concerne en particulier la CREATION D'UN PONT SUR LA TOULOUBRE, pour différentes raisons:

.Le défrichage dans une zone où il faut conserver la faune et la flore répertoriés .

. Mais aussi pour les conséquences des travaux en particulier pour la création des fondations du pont Elles devront être suffisamment importantes pour supporter le passage des camions de pompiers qui une fois chargés seront très lourdes.

Les travaux peuvent avoir des impacts négatifs sur le sous sol déjà fragilisés par le changement climatique et l'alternance de périodes de sécheresse et de pluie importante.

Les maisons à proximité des lieux où vont se faire les fondations peuvent voir apparaître des FISSURES et peuvent être FRAGILISEES par les travaux .
A signaler que certaines de ces maisons datent du 16 ième siècle et doivent aussi être protégées

Bbelaube

Envoyé depuis Yahoo Mail pour Android

De: Monique Dhersin <monique.dhersin@gmail.com>
Envoyé: jeudi 22 juin 2023 20:06
À: dgs@labarben.fr
Objet: Le Rocher Mistral

Notre France républicaine va-t-elle se transformer en un vaste Disneyland ?

Nous avons aboli la royauté, nous n'avons pas besoin de la caricaturer.

Nos ancêtres, les gaulois et les suivants ont bâti de durables chefs d'œuvre et les gestionnaires actuels font preuve, pour la plupart, de respect tout en assurant leur entretien par des financements qui, en plus, permettent la transmission de l'histoire dans le respect de la vérité et de l'environnement ; dans le cas du Rocher Mistral, du patrimoine, il n'y a respect ni de l'ancien ni du présent ni du futur.

Un château était souvent protecteurs des autochtones, ici, pour eux, c'est un enfer.

Que restera -t-il dans 30 ans de ces spectacles, soit disant d'utilité publique.

M. Dhersin

Mallika Céline
200 Chemin de la Sagne
13300 Salon

Salon le 21/06/23

REÇU LE

22 JUIN 2023

MAIRIE DE LA BARBEN

541-3.

Madame, Monsieur,

Je vous fais part de mes constatations au sujet des PA déposés par le Rocher Mistral.

Ce château est un patrimoine historique qui il faut préserver car il représente l'authenticité de notre belle région de Provence tant architecturalement que historiquement. Il est entouré d'une forêt comprenant une biodiversité de faune et de flore qu'il ne faut pas détruire. Cela causerait des dommages irréversibles avec des effets néfastes sur les espèces animales.

Il faut arrêter de raser ce que notre planète nous offre. Bientôt il ne restera plus rien!

Qui plus est l'afflux de population va laisser des traces tant sur la pollution atmosphérique avec le passage de voiture sur un village qui n'est pas du tout adapté à réceptionner des masses touristiques. Ne parlons même pas des déchets qui vont d'être jetés partout car nous le savons l'incivilité est un combat sans fin.

Que dire sur les risques incendies et la mise en danger d'autrui à cause des installations faites sur des zones inappropriées.

En outre avec le changement climatique les dangers des inondations va s'accroître sur la Touloire ce qui entraînera des catastrophes.

De plus nous sommes dans une zone de sécheresse accrue et ce programme va défendre avec austérité le peu d'eau qui il reste.

Dans une époque où l'on demande d'être écoresponsable, antigaspillage et attentif à l'environnement, ce projet correspond à tout ce qu'il ne faut pas faire.

Je demande aux instances décisionnaires de prendre en considération tous ces effets désastreux pour rendre leurs verdicts.



MEISSONNIER mireille

De: raymond coltelli <coltelli.raymond@gmail.com>
Envoyé: vendredi 23 juin 2023 10:35
À: dgs@labarben.fr
Objet: Avis du public PA ROCHER MISTRAL

Bonjour

Le projet décrit dans les dossiers de demande de permis, m'interpelle sur le respect des conditions d'application de la loi climat et résilience qui sont bafouées.

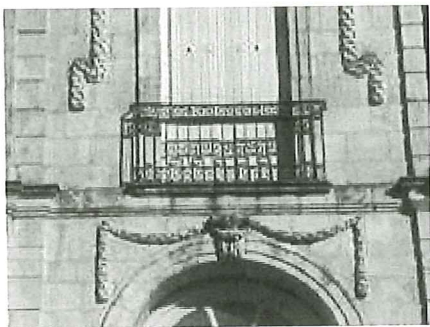
Ce projet impacte la biodiversité et les espèces protégées qui sont présentent dans cet espace

Pour toutes ces raisons je suis opposé à ce projet.

Cordialement
Raymond Coltelli

MEISSONNIER mireille

De: Daniel Rabreau <darabrea@club-internet.fr>
Envoyé: vendredi 23 juin 2023 12:31
À: dgs@labarben.fr
Objet: Opposition aux projets du site et château de La Barden.- fichier jpg Lettre signée
Pièces jointes: IMG_20230623_0001.jpg



Monsieur le maire de la Barben
Direction générale des services
dgs@labarben.fr

Objet : Opposition aux projets d’amplification
de l’animation « ludo-culturelle » au Rocher Mistral,
site et château de La Barden.

Le 23 juin 2023

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir enregistrer ma protestation à l’encontre des projets d’extension et d’amplification qui sont annoncés dans le cadre des « animations » touristiques du château de La Barden et de son environnement.

Les raisons avancées sur les nuisances, multiples et très graves, énoncées par l’Association de défense, se résument ainsi :

- La zone de La Barben est identifiée comme « espace agro-naturel d’indice 1 » dans le SCOT du pays salonais et comme « espace agricole de vocation spécialisées » (espaces à préserver) dans la Directive Territoriale d’Aménagement des Bdr.
- Certains des terrains ciblés par le promoteur sont classés Natura 2000, zone protégée LPO, ZNIEF 1 et 2. Aucun terrain n’est constructible (zone naturelle d’intérêt écologique, faunistique et floristique : un espace naturel inventorié en raison de son caractère remarquable).
- Plusieurs bâtiments sont classés par les Monuments historiques : la chapelle du XIVE siècle, le château, dont les plus anciens éléments connus remontent au XIe siècle, le jardin à la française et le pont sur la Touloubre

A titre personnel, j’ajouterais qu’il est grand temps que l’on cesse, pour des *raisons exclusivement mercantiles*, de tromper le public populaire (ou non) sur la valeur émotionnelle des évocations *sensationnelles* (certes, dignes de la Télé et du Cinéma – virtuel/3 D) qui dénaturent les monuments réels et les banalise. A la Barden, le danger est donc double : dans l’urgence, au titre de l’environnement très menacé et, sur la durée, par l’absence de toute éducation éclairée du public qui, au lieu de frémir au sensationnel, pourrait avoir accès à la poésie et à l’émotion personnelle partagée des lieux, sans carnaval intempestif... C’est une question qu’ignore, hélas ! l’Education nationale...

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l’expression de mes sentiments distingués.

Daniel Rabreau

Professeur honoraire à la Sorbonne
(UFR d'histoire de l'art et archéologie-Paris 1 Panthéon-Sorbonne)
Président d'honneur, fondateur de l'Association Ghamu

--

Daniel Rabreau
3, rue Louis Rolland
92120 Montrouge
0146551086
darabrea@club-internet.fr

MEISSONNIER mireille

De: Nicolas Gaudin <nicolas.gaudin@bbox.fr>
Envoyé: vendredi 23 juin 2023 21:28
À: dgs@labarben.fr
Objet: Projet Rocher Mistral

Bonjour,

J'émet un avis défavorable au développement de Rocher Mistral à la Barben.
Ce projet est une hérésie dans un lieu si tranquille. On en a assez de ces centres de loisirs et de la concentration humaine. Vive la nature et ses animaux qui l'habite.

Mes motifs :

- zone Natura 2000
- monuments classés
- nuisances sonores pour la faune et les riverains
- trafic routier
- chauves-souris : très sensibles au bruit et à la lumière.
- les oiseaux protégés: ex aigle de Bonelli. Projet sur leurs zones de chasse.
- l'eau : projet d'un lac, moustique tigre
- zone inondable
- risque incendie
- la flore

Pensons à protéger nos forêts et espaces de nature plutôt que de vendre des spectacles qui n'ont pas de sens.

Bien cordialement,

Nicolas Gaudin

Envoyé de mon iPhone

MEISSONNIER mireille

De: SYLVIE REYRE <sylvae013@gmail.com>
Envoyé: vendredi 23 juin 2023 23:30
À: dgs@labarben.fr
Objet: Avis contre le projet Rocher Mistral

Bonjour.

Je vote contre le projet Rocher Mistral

Je trouve que ce projet est contre nature

Il utilise un Château classé et dénature la beauté de ce site magnifique.

Sans parler des nuisances à l'encontre des habitants de la Barben et de ses environs! Risque de feu et déforestation!

Il nuit également à la préservation d'espèces animales telles que les chauves-souris qui peuplent le château depuis des décennies et qui sont donc en danger d'extinction ainsi que les Aigles de Bonelli...

Cela est donc catastrophique d'un point de vue écologique !

De plus, l'histoire de la Provence est ridiculisée par les spectacles et autres reconstitutions de village Provençal.

Cela est indigne de la Provence et trompe les touristes qui affluent en nombre et se laisse duper par ce spectacle affligeant ! Alors qu'ils pourraient visiter d' authentiques villages provençaux en arpentant d'eux même le site magnifique du Luberon et autres merveilles de la Provence...

A bon entendeur.....

Sylvie R. Aix en Provence.

MEISSONNIER mireille

De: Isabelle Amprimo <isabelleamprimo@gmail.com>
Envoyé: samedi 24 juin 2023 20:36
À: dgs@labarben.fr
Objet: Rocher mistral

Je suis contre le projet d'aménagement demandé par le rocher mistral.
Cordialement
Isabelle Amprimo

Envoyé de mon iPhone

MEISSONNIER mireille

De: Hugues Pisapia <hugues@labarben.org>
Envoyé: samedi 24 juin 2023 16:38
À: dgs@labarben.fr
Cc: Sophie Pisapia
Objet: PERMIS D'AMÉNAGER PA 013 009 22 0006 ET PA 013 009 22 0007 DÉPOSÉS PAR LA SAS ROCHER MISTRAL

Bonjour,

Sophie et moi ne sommes pas favorables aux demandes de Monsieur Vianney d'Alançon concernant le Rocher Mistral dont les références sont en objet de ce courriel.

Sophie et Hugues Pisapia

93

MEISSONNIER mireille

De: Alain Amprimo <alainamprimo@gmail.com>
Envoyé: samedi 24 juin 2023 16:39
À: dgs@labarben.fr

Je ne suis pas d accord avec cette demande d aménagement qui je pense n amenera que du derangement du bruit et augmentera les risques d inondation en aval merci de demander aux habitants leur avis alain amprimo

94

MEISSONNIER mireille

De: Alain Amprimo <alainamprimo@gmail.com>
Envoyé: samedi 24 juin 2023 16:41
À: dgs@labarben.fr

. Non a rocher mistral

95

MEISSONNIER mireille

De: Bruno Robin <bruno791229@gmail.com>
Envoyé: samedi 24 juin 2023 20:49
À: dgs@labarben.fr
Objet: Rocher Mistral

Je suis contre le projet du Rocher Mistral
Pour l'aménagement prévu et tout les désagréments que cela engendrera...

96

MEISSONNIER mireille

De: Jacqueline Sbraggia <sbraggi@j@gmail.com>
Envoyé: dimanche 25 juin 2023 12:49
À: dgs@labarben.fr
Objet: Avis du public ROCHER MISTRAL

Je m'oppose au projet décrit dans les demandes de permis pour la loi climat bafoué à mon avis. Je suis entièrement contre l'abattage des arbres pour faire un plus grand parking. Préservons à tout prix la biodiversité et soyons écologistes dans ce joli site consacré aux animaux.

97

MEISSONNIER mireille

De: Jean-Jacques de Ronchi <jeanjacues.deronchi@orange.fr>
Envoyé: dimanche 25 juin 2023 13:03
À: dgs@labarben.fr
Objet: Contribution

Je tiens à a apporter ma contribution et à m'opposer au permis d'aménager parce que :
Je ne suis pas un historien mais pour moi ce qui est présenté au Rocher Mistral ne correspond en rien à ce que je connais de l'histoire de ma région et en particulier du village de la Barben. Je sais que des vestiges ont été découverts et vont faire l'objet de destruction dans le cadre de l'aménagement de ce centre de loisir. L'histoire de notre région ne se résume pas à la présentation qui en est faite au sein du château (présentation qui d'ailleurs pose question). Je n'ai pas la même conception de la préservation du Patrimoine.



MEISSONNIER mireille

De: Jean-Jacques de Ronchi <jeanjacues.deronchi@orange.fr>
Envoyé: dimanche 25 juin 2023 13:08
À: dgs@labarben.fr
Objet: Re: Contribution

de Ronchi JJ médiateur Paca

Le 25 juin 2023 à 13:03, Jean-Jacques de Ronchi <jeanjacues.deronchi@orange.fr> a écrit :

Je tiens à apporter ma contribution et à m'opposer au permis d'aménager parce que :
Je ne suis pas un historien mais pour moi ce qui est présenté au Rocher Mistral ne correspond en rien à ce que je connais de l'histoire de ma région et en particulier du village de la Barben. Je sais que des vestiges ont été découverts et vont faire l'objet de destruction dans le cadre de l'aménagement de ce centre de loisir. L'histoire de notre région ne se résume pas à la présentation qui en est faite au sein du château (présentation qui d'ailleurs pose question). Je n'ai pas la même conception de la préservation du Patrimoine.

MEISSONNIER mireille

De: Sonia Oddou <sonia-oddou@live.fr>
Envoyé: dimanche 25 juin 2023 13:11
À: dgs@labarben.fr
Objet: Contribution Rocher Mistral

La Touloubre est connue pour ses crues soudaines : 1973, 1976, 1979, 1986, 1993, 1994 et 2003. Son bassin versant a été classé parmi les Territoires à risque important d'inondation en 2012 Il a été démontré qu'il s'agissait d'une inondation lié à l'urbanisation excessive, à l'abandon des terrasses agricoles ou naturelles et à l'extension des zones d'habitation à proximité de la Touloubre. L'autorisation de l'agrandissement du Rocher Mistral risque d'entraîner une tragédie et on cherchera les responsabilités et on dira on ne savait pas. Il faut arrêter de croire que le monde sera plus heureux parce qu'il y aura un centre de loisir de plus. Nous augmentons les risques de catastrophes en abimant notre planète.

Envoyé à partir de Outlook pour Android

100

MEISSONNIER mireille

De: Anne-marie SBRAGGIA <amsbraggia61@gmail.com>
Envoyé: dimanche 25 juin 2023 13:56
À: dgs@labarben.fr
Objet: Avis du public ROCHER MISTRAL

Je suis totalement opposé au débroussaillage de l'abattage des arbres selon la loi climat, pour la sauvegarde de la faune et la flore sauvage . Mme sbraggia Anne Marie

MEISSONNIER mireille

De: Jean-Pierre Bracco <braccojp@gmail.com>
Envoyé: dimanche 25 juin 2023 17:15
À: dgs@labarben.fr
Objet: enquete publique

Bonjour,

Je suis opposé à ces trois permis d'aménager pour plusieurs raisons :

1°) Des aménagements incompatibles avec les contraintes urbanistiques des lieux

Les aménagements proposés sont en totale contradiction avec les dispositions urbanistiques qui régissent les lieux :

La zone de La Barben est identifiée comme « espace agro-naturel d'indice 1 » dans le SCOT du pays salonais et comme « espace agricole de vocation spécialisées » (espaces à préserver) dans la Directive Territoriale d'Aménagement des BdR. Le quartier est aussi RNU ce qui signifie qu'aucune construction n'est possible sauf si le projet relève – c'est l'argument mis en avant par la société Rocher Mistral – d'un intérêt public avéré. Or, la société organise des spectacles soi-disant historiques qui ont été conçus par le porteur de projet sans aucun conseil scientifique. Ils véhiculent une histoire fantasmée et antirépublicaine qui n'a strictement rien à voir avec ce qui est établi par les historiens universitaires. Loin d'être d'une quelconque utilité publique, ces spectacles sont un danger public. Il ne s'agit pas de culture, mais d'un Disneyland où les intérêts commerciaux privés prévalent.

Certains des terrains ciblés par le promoteur sont classés Natura 2000, zone protégée LPO, ZNIEF 1 et 2. Aucun terrain n'est constructible (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique : un espace naturel inventorié en raison de son caractère remarquable).

Plusieurs bâtiments sont classés par les Monuments historiques : la chapelle du XVe siècle, le château, dont les plus anciens éléments connus remontent au XIe siècle, le jardin à la française et le pont sur la Touloubre.

2°) Aggravation de l'artificialisation des sols et réduction de la biodiversité

La réalisation de ce projet provoquera l'abattage d'une centaine d'arbres et l'artificialisation/pollution d'une dizaine d'hectares – dont 4 hectares de terres agricoles – qui sont autant de réservoirs d'une riche biodiversité. On est bien loin des recommandations de la Convention citoyenne concernant la réduction de l'artificialisation des sols et la consommation des espaces naturels et agricoles pour préserver la biodiversité.

Les pollutions sonores et lumineuses des spectacles déjà existants et prévus dans les permis d'aménager mettent en danger plusieurs espèces protégées : les chauves-souris à oreilles échancrées (Murins) et l'aigle de Bonelli. Depuis des dizaines d'années, le château de La Barben héberge dans ses souterrains l'une des plus importantes colonies de Murins à oreilles échancrées de la Région Sud avec 600 à 700 individus. Cette espèce figure sur la liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature. Ce projet aura aussi comme conséquence la dégradation des lieux d'habitat et de chasse de l'aigle de Bonelli, rapace emblématique de notre territoire. C'est d'ailleurs au nom de la protection de ces espèces protégées que le préfet des Bouches-du-Rhône vient de prendre le 13 juin 2023 un arrêté de sursis à statuer sur le défrichement d'un bois destiné à être transformé en chemin d'accès entre les parkings et la billetterie.

Avec la pollution sonore et lumineuse des spectacles prévus en journée et en soirée les animaux du zoo se retrouveront en situation de stress, ce qui peut avoir des incidences économiques sur l'activité du zoo. De la même manière, la création de vastes parkings tout autour des écuries du Baou ne manquera pas de provoquer des situations de stress et de mettre en difficulté les exploitants. Ce projet met donc en péril les activités existantes.

En compensation, et en guise de bonne foi environnementale, le porteur du projet propose de réaliser diverses plantations et d'introduire des ruches. Mais la compensation n'est qu'apparente. Où se feront ces réalisations ? Sur ses terres, en arrière du château, bien loin des riverains. Ces derniers ne bénéficieront pas des aménagements respectueux de l'environnement, s'ils se font. Ils ne « bénéficieront » que des nuisances et des risques liés à l'aménagement des parkings, à l'affluence touristique et aux effets spéciaux et sonores des spectacles, jusque tard dans la nuit. Toutes ces nuisances auront en outre des conséquences néfastes sur la valeur de leur propriété. Qui voudra acheter ou louer des maisons situées au beau milieu d'une telle circulation, de tant de nuisances et de risques ?

3°) Aggravation des risques d'inondation

La Touloubre est connue pour ses crues soudaines : 1973, 1976, 1979, 1986, 1993, 1994 et 2003. Son bassin versant a été classé parmi les Territoires à risque important d'inondation en 2012. En 1993, le nord de Pelissanne et le centre-ville ont été submergés par les flots. L'étude scientifique réalisée par l'Université de Provence à la suite de cette crue a démontré qu'il ne s'agissait pas d'un événement exceptionnel dû à des circonstances météorologiques rarissimes, mais d'un nouveau type d'inondation lié à l'urbanisation excessive, à l'abandon des terrasses agricoles ou naturelles et à l'extension des zones d'habitation à proximité de la Touloubre. Les tribunes, les boutiques et les parkings implantés sur des terres agricoles et naturelles situées à proximité de la Touloubre et de son affluent le Lavaldenan, aggraveront ce risque. L'artificialisation des sols diminuera leur capacité d'absorption, augmentera le ruissellement et accélèrera le gonflement des eaux de la Touloubre lors des gros orages, mettant ainsi en danger les habitants situés en aval, à La Barben et Pelissanne. Aucun moyen de surveillance ne pourra jamais empêcher ces inondations dues à l'artificialisation des sols. On a vu ce qu'a provoqué l'artificialisation excessive des sols en Bretagne et dans les Alpes maritimes. Notons aussi que les tribunes et les boutiques prévues seront séparées par le Lavaldenan, une rivière qui sert actuellement de déversoir au Canal de Marseille. Ces lâchers constituent aussi une menace sérieuse pour les touristes.

4°) Aggravation des risques d'incendie

La carte des Bouches-du-Rhône des aléas induits pour les feux, classe la parcelle des tribunes en zone d'aléas forts et celle des boutiques en zone d'aléas très forts. En 1991, un incendie est arrivé à proximité du jardin potager. L'afflux de touristes – qui peuvent eux aussi avoir des comportements dangereux (jets de mégots etc.) – dans des zones aussi confinées, à très forts risques d'incendie et difficiles d'accès pour les secours en raison du relief et de l'étroitesse des routes, constituera une menace constante. Et les moyens de surveillance annoncés par le porteur du projet n'empêcheront jamais le déclenchement accidentel d'un incendie par les touristes (ou par d'autres causes) et sa propagation rapide, ni la mise en danger des touristes, des riverains ou des pompiers.

5°) Aggravation des risques liés à la circulation routière et de la pollution

La route reliant Saint-Cannat à Pelissanne (D 572), celle menant du village au château (D 22 A) et celle qui rejoint la route de Lambesc au château, seront rapidement saturées par l'augmentation du trafic des automobiles et des bus lors de la saison touristique où les 300 000 visiteurs attendus (120 000 véhicules) s'ajouteront aux 350 000 actuels du zoo. Compte tenu de l'étroitesse et de la sinuosité des routes, les risques d'engorgement de la circulation – déjà effectifs lorsque le zoo est en haute saison (mai, juin, juillet, août) –, les risques d'accidents matériels ou humains avec des piétons et des cyclistes seront inévitablement démultipliés. Plusieurs riverains ont déjà signalé des embouteillages et des situations périlleuses. Cet afflux de véhicules contribuera aussi à augmenter la pollution en dioxyde de carbone, dioxyde de soufre et en particules fines, dont nous connaissons aujourd'hui le potentiel cancérigène. Là encore, nous sommes bien loin des recommandations de la convention citoyenne concernant la limitation des mobilités carbonées.

Cette pollution viendra s'ajouter aux nuisances sonores et lumineuses des spectacles nocturnes qui gêneront les riverains.

6°) Destruction d'un patrimoine archéologique

L'histoire du village de La Barben ne se résume pas à celle du château. Les fouilles entreprises récemment par l'INRAP font apparaître de nombreux vestiges sur les principaux terrains visés par les permis d'aménager : berges de la Touloubre pour les parkings ; prairie en arrière du château pour les tribunes et le lac artificiel ; bois pour le village commercial et les logements. Ces vestiges couvrent un large spectre chronologique, allant du néolithique au XIXe siècle en passant par l'âge du bronze, du fer et l'époque médiévale (tombes, silos, fours, quantité importante de mobiliers lithiques, céramiques et métalliques, activité artisanale pour la production de tuiles, lavoir, exploitation viticole, aqueduc souterrain remarquablement conservé). C'est toute l'histoire de La Barben qui est enfouie à quelques centimètres seulement de la surface. A aucun moment, dans la présentation de ses demandes de permis d'aménager, la société Rocher Mistral évoque le risque d'impact archéologique et patrimonial des futures constructions qui, pourtant, bouleverseront le sous-sol et détruiront définitivement les vestiges de l'histoire du village. Curieuse façon de concevoir le patrimoine.

7°) Sur-fréquentation touristique

Le zoo de La Barben attire déjà annuellement 350 000 visiteurs. Si les permis d'aménager venaient à être autorisés, la fréquentation touristique annuelle atteindrait 650 000 personnes (260 000 véhicules) sur moins de 1 km² (le zoo et le château sont très proches), puis plus d'un million de personnes si l'on en croit les prévisions de la société Rocher Mistral. A titre de comparaison, le Parc national des calanques – saturé par les visiteurs au point d'avoir mis en place des mesures pour en limiter l'accès – reçoit 3 millions de personnes sur une surface de 85 km², soit 35 000 personnes par km². La même politique a été adoptée pour mieux réguler la fréquentation touristique dans la Sainte-Victoire, à Port-Cros ou en Camargue. Alors que tout le monde s'accorde à reconnaître que le modèle économique du Rocher Mistral tente de l'imposer à La Barben

Conclusion

De quelque point de vue que l'on se place, les trois permis d'aménager envisagés par le projet Rocher Mistral sont typiquement ce qu'il ne faut plus faire dans nos territoires. On ne cesse de dire, depuis la prise de conscience environnementale et la crise sanitaire, qu'il faut reconnecter les orientations des politiques d'aménagement avec les aspirations des citoyens et que les territoires doivent devenir les laboratoires d'une économie plus vertueuse et plus respectueuse de notre environnement. Avec ce projet, c'est exactement le contraire qui se profile : destruction d'un patrimoine classé, destruction d'un patrimoine archéologique, sur-fréquentation touristique mettant en péril les activités déjà existantes, artificialisation des sols, destruction de la biodiversité et disparition d'espèces protégées, aggravation des risques d'incendie, d'inondation et de sécurité publique, augmentation de la pollution. Et tout ceci pourquoi ? Pour la présentation de spectacles bas de gamme qui ridiculisent et trahissent la culture provençale par une mise en cliché racoleuse. Ce projet fordiste n'a aucune utilité publique. Il va à l'encontre des enjeux environnementaux, économiques, patrimoniaux et éthiques de notre époque.

Jean-Pierre Bracco

102

AVIS DE PARTICIPATION ENQUÊTE PUBLIQUE

Concernant les demandes de permis d'aménager PA013 009 22 0006 ET PA013 22 0007 déposées par la SAS ROCHER MISTRAL, représenté par Monsieur VIANNEY D'ALENCON en vue de la création des infrastructures du Parc à Thèmes ROCHER Mistral et d'une aire de stationnement d'une voie de pompiers billetterie, sanitaires et esplanade d'accueil SUR LA COMMUNE DE LA BARBEN,

Je suis CONTRE l'ensemble des demandes et contre tout projet visant à transformer le Château de La Barben, en Parc d'Attraction .

Ce type de projet n'est absolument pas adapté dans une zone Natura 2000 jouxtant des habitations et un parc animalier.

Je, soussigné(e) DJOUADOU Alynam
Habitant la commune depuis...3 ans

Fait pour Servir et Valoir ce que de Droit,

A La Barben, le 18/06/2023

REÇU LE

26 JUN 2023

MAIRIE DE LA BARBEN

553 - A.

103

AVIS DE PARTICIPATION ENQUÊTE PUBLIQUE

Concernant les demandes de permis d'aménager PA013 009 22 0006 ET PA013 22 0007 déposées par la SAS ROCHER MISTRAL, représenté par Monsieur VIANNEY D'ALENCON en vue de la création des infrastructures du Parc à Thèmes ROCHER Mistral et d'une aire de stationnement d'une voie de pompiers billetterie, sanitaires et esplanade d'accueil SUR LA COMMUNE DE LA BARBEN,

Je suis CONTRE l'ensemble des demandes et contre tout projet visant à transformer le Château de La Barben, en Parc d'Attraction .

Ce type de projet n'est absolument pas adapté dans une zone Natura 2000 jouxtant des habitations et un parc animalier.

Je, soussigné(e) ..SABATIA Romain
Habitant la commune depuis....33 ans

Fait pour Servir et Valoir ce que de Droit,

A La Barben, le...18/06/2023.....

REÇU LE

26 JUIN 2023

MAIRIE DE LA BARBEN

554-2



AVIS DE PARTICIPATION ENQUÊTE PUBLIQUE

Concernant les demandes de permis d'aménager PA013 009 22 0006 ET PA013 22 0007 déposées par la SAS ROCHER MISTRAL, représenté par Monsieur VIANNEY D'ALENCON en vue de la création des infrastructures du Parc à Thèmes ROCHER Mistral et d'une aire de stationnement d'une voie de pompiers billetterie, sanitaires et esplanade d'accueil SUR LA COMMUNE DE LA BARBEN,

Je suis CONTRE l'ensemble des demandes et contre tout projet visant à transformer le Château de La Barben, en Parc d'Attraction .

Ce type de projet n'est absolument pas adapté dans une zone Natura 2000 jouxtant des habitations et un parc animalier.

Je, soussigné(e) ...M. ABEL Florat
Habitant la commune depuis..... 1966

La Sociéte
13330 - La Barbens

Fait pour Servir et Valoir ce que de Droit,

A La Barben, le... 10 juin 2023



REÇU LE
26 JUIN 2023
MAIRIE DE LA BARBEN
555-3

105

AVIS DE PARTICIPATION ENQUÊTE PUBLIQUE

Concernant les demandes de permis d'aménager PA013 009 22 0006 ET PA013 22 0007 déposées par la SAS ROCHER MISTRAL, représenté par Monsieur VIANNEY D'ALENCON en vue de la création des infrastructures du Parc à Thèmes ROCHER Mistral et d'une aire de stationnement d'une voie de pompiers billetterie, sanitaires et esplanade d'accueil SUR LA COMMUNE DE LA BARBEN,

Je suis CONTRE l'ensemble des demandes et contre tout projet visant à transformer le Château de La Barben, en Parc d'Attraction .

Ce type de projet n'est absolument pas adapté dans une zone Natura 2000 jouxtant des habitations et un parc animalier.

Je, soussigné(e) M^{me} PLANES EVA
Habitant la commune depuis 1940 .

Quartier de la Savonnerie
13330 - La Barbén

Fait pour Servir et Valoir ce que de Droit,

A La Barben, le 10 juin 2023

REÇU LE
26 JUN 2023
MAIRIE DE LA BARBEN
556-4.

André Mora
74 rue des hanots
93100 Montreuil
06 14 11 40 71
andrehmora@gmail.com

Montreuil, le 18/06/2023

106

A l'attention de la direction général des services

OBJET : CONTESTATION DES PERMIS D'AMÉNAGER DEMANDÉS PAR LA SOCIÉTÉ ROCHER MISTRAL

Madame, Monsieur

Les gérants de la société Rocher Mistral ont déposé auprès de vos services trois demandes de permis pour la construction d'équipements destinés à l'exploitation commerciale de leur projet situé dans les lieux historiques du château de La Barben. Comme de nombreux citoyens, je suis opposé à ces permis d'aménager pour plusieurs raisons :

1°) Ces aménagements sont incompatibles avec les contraintes urbanistiques des lieux

Les aménagements proposés sont en totale contradiction avec les dispositions urbanistiques qui régissent les lieux :

La zone de La Barben est identifiée comme « espace agro-naturel d'indice 1 » dans le SCOT du pays salonais et comme « espace agricole de vocation spécialisées » (espaces à préserver) dans la Directive Territoriale d'Aménagement des BdR. Le quartier est aussi RNU ce qui signifie qu'aucune construction n'est possible sauf si le projet relève – c'est l'argument mis en avant par la société Rocher Mistral – d'un intérêt public avéré. Or, la société organise des spectacles soi-disant historiques qui ont été conçus par le porteur de projet sans aucun conseil scientifique. Ils véhiculent une histoire fantasmée et antirépublicaine qui n'a strictement rien à voir avec ce qui est établi par les historiens universitaires. Loin d'être d'une quelconque utilité publique, ces spectacles sont un danger public. Il ne s'agit pas de culture, mais d'un Disneyland où les intérêts commerciaux privés prévalent.

Certains des terrains ciblés par le promoteur sont classés Natura 2000, zone protégée LPO, ZNIEF 1 et 2. Aucun terrain n'est constructible (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique : un espace naturel inventorié en raison de son caractère remarquable).

Plusieurs bâtiments sont classés par les Monuments historiques : la chapelle du XIVe siècle, le château, dont les plus anciens éléments connus remontent au XIe siècle, le jardin à la française et le pont sur la Touloubre.

2°) Aggravation de l'artificialisation des sols et réduction de la biodiversité

La réalisation de ce projet provoquera l'abattage d'une centaine d'arbres et l'artificialisation/pollution d'une dizaine d'hectares – dont 4 hectares de terres agricoles – qui sont autant de réservoirs d'une riche biodiversité. On est bien loin des recommandations de la Convention citoyenne concernant la réduction de l'artificialisation des sols et la consommation des espaces naturels et agricoles pour préserver la biodiversité.

Les pollutions sonores et lumineuses des spectacles déjà existants et prévus dans les permis d'aménager mettent en danger plusieurs espèces protégées : les chauves-souris à oreilles échancrées (Murins) et l'aigle de Bonelli. Depuis des dizaines d'années, le château de La Barben héberge dans ses souterrains l'une des plus importantes colonies de Murins à oreilles échancrées de la Région Sud avec 600 à 700 individus. Cette espèce figure sur la liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature. Ce projet aura aussi comme conséquence la dégradation des lieux d'habitat et de chasse de l'aigle de Bonelli, rapace emblématique de notre territoire. C'est d'ailleurs au nom de la protection de ces espèces protégées que le préfet des Bouches-

du-Rhône vient de prendre le 13 juin 2023 un arrêté de sursis à statuer sur le défrichage d'un bois destiné à être transformé en chemin d'accès entre les parkings et la billetterie.

Avec la pollution sonore et lumineuse des spectacles prévus en journée et en soirée les animaux du zoo se retrouveront en situation de stress, ce qui peut avoir des incidences économiques sur l'activité du zoo. De la même manière, la création de vastes parkings tout autour des écuries du Baou ne manquera pas de provoquer des situations de stress et de mettre en difficulté les exploitants. Ce projet met donc en péril les activités existantes.

En compensation, et en guise de bonne foi environnementale, le porteur du projet propose de réaliser diverses plantations et d'introduire des ruches. Mais la compensation n'est qu'apparente. Où se feront ces réalisations ? Sur ses terres, en arrière du château, bien loin des riverains. Ces derniers ne bénéficieront pas des aménagements respectueux de l'environnement, s'ils se font. Ils ne « bénéficieront » que des nuisances et des risques liés à l'aménagement des parkings, à l'affluence touristique et aux effets spéciaux et sonores des spectacles, jusque tard dans la nuit. Toutes ces nuisances auront en outre des conséquences néfastes sur la valeur de leur propriété. Qui voudra acheter ou louer des maisons situées au beau milieu d'une telle circulation, de tant de nuisances et de risques ?

3°) Aggravation des risques d'inondation

La Touloubre est connue pour ses crues soudaines : 1973, 1976, 1979, 1986, 1993, 1994 et 2003. Son bassin versant a été classé parmi les Territoires à risque important d'inondation en 2012. En 1993, le nord de Pelissanne et le centre-ville ont été submergés par les flots. L'étude scientifique réalisée par l'Université de Provence à la suite de cette crue a démontré qu'il ne s'agissait pas d'un événement exceptionnel dû à des circonstances météorologiques rarissimes, mais d'un nouveau type d'inondation lié à l'urbanisation excessive, à l'abandon des terrasses agricoles ou naturelles et à l'extension des zones d'habitation à proximité de la Touloubre. Les tribunes, les boutiques et les parkings implantés sur des terres agricoles et naturelles situées à proximité de la Touloubre et de son affluent le Lavaldehan, aggraveront ce risque. L'artificialisation des sols diminuera leur capacité d'absorption, augmentera le ruissellement et accélèrera le gonflement des eaux de la Touloubre lors des gros orages, mettant ainsi en danger les habitants situés en aval, à La Barben et Pelissanne. Aucun moyen de surveillance ne pourra jamais empêcher ces inondations dues à l'artificialisation des sols. On a vu ce qu'a provoqué l'artificialisation excessive des sols en Bretagne et dans les Alpes maritimes. Notons aussi que les tribunes et les boutiques prévues seront séparées par le Lavaldehan, une rivière qui sert actuellement de déversoir au Canal de Marseille. Ces lâchers constituent aussi une menace sérieuse pour les touristes.

4°) Aggravation des risques d'incendie

La carte des Bouches-du-Rhône des aléas induits pour les feux, classe la parcelle des tribunes en zone d'aléas forts et celle des boutiques en zone d'aléas très forts. En 1991, un incendie est arrivé à proximité du jardin potager. L'afflux de touristes – qui peuvent eux aussi avoir des comportements dangereux (jets de mégots etc.) – dans des zones aussi confinées, à très forts risques d'incendie et difficiles d'accès pour les secours en raison du relief et de l'étroitesse des routes, constituera une menace constante. Et les moyens de surveillance annoncés par le porteur du projet n'empêcheront jamais le déclenchement accidentel d'un incendie par les touristes (ou par d'autres causes) et sa propagation rapide, ni la mise en danger des touristes, des riverains ou des pompiers.

5°) Aggravation des risques liés à la circulation routière et de la pollution

La route reliant Saint-Cannat à Pelissanne (D 572), celle menant du village au château (D 22 A) et celle qui rejoint la route de Lambesc au château, seront rapidement saturées par l'augmentation du trafic des automobiles et des bus lors de la saison touristique où les 300 000 visiteurs attendus (120 000 véhicules) s'ajouteront aux 350 000 actuels du zoo. Compte tenu de l'étroitesse et de la sinuosité des routes, les risques d'engorgement de la circulation – déjà effectifs lorsque le zoo est en haute saison (mai, juin, juillet, août) –, les risques d'accidents matériels ou humains avec des piétons et des cyclistes seront inévitablement démultipliés. Plusieurs riverains ont déjà signalé des embouteillages et des

situations périlleuses. Cet afflux de véhicules contribuera aussi à augmenter la pollution en dioxyde de carbone, dioxyde de soufre et en particules fines, dont nous connaissons aujourd'hui le potentiel cancérigène. Là encore, nous sommes bien loin des recommandations de la convention citoyenne concernant la limitation des mobilités carbonées. Cette pollution viendra s'ajouter aux nuisances sonores et lumineuses des spectacles nocturnes qui gêneront les riverains.

6°) Destruction d'un patrimoine archéologique

L'histoire du village de La Barben ne se résume pas à celle du château. Les fouilles entreprises récemment par l'INRAP font apparaître de nombreux vestiges sur les principaux terrains visés par les permis d'aménager : berges de la Touloubre pour les parkings ; prairie en arrière du château pour les tribunes et le lac artificiel ; bois pour le village commercial et les logements. Ces vestiges couvrent un large spectre chronologique, allant du néolithique au XIXe siècle en passant par l'âge du bronze, du fer et l'époque médiévale (tombes, silos, fours, quantité importante de mobiliers lithiques, céramiques et métalliques, activité artisanale pour la production de tuiles, lavoir, exploitation viticole, aqueduc souterrain remarquablement conservé). C'est toute l'histoire de La Barben qui est enfouie à quelques centimètres seulement de la surface. A aucun moment, dans la présentation de ses demandes de permis d'aménager, la société Rocher Mistral évoque le risque d'impact archéologique et patrimonial des futures constructions qui, pourtant, bouleverseront le sous-sol et détruiront définitivement les vestiges de l'histoire du village. Curieuse façon de concevoir le patrimoine.

7°) Sur-fréquentation touristique

Le zoo de La Barben attire déjà annuellement 350 000 visiteurs. Si les permis d'aménager venaient à être autorisés, la fréquentation touristique annuelle atteindrait 650 000 personnes (260 000 véhicules) sur moins de 1 km² (le zoo et le château sont très proches), puis plus d'un million de personnes si l'on en croit les prévisions de la société Rocher Mistral. A titre de comparaison, le Parc national des calanques – saturé par les visiteurs au point d'avoir mis en place des mesures pour en limiter l'accès – reçoit 3 millions de personnes sur une surface de 85 km², soit 35 000 personnes par km². La même politique a été adoptée pour mieux réguler la fréquentation touristique dans la Sainte-Victoire, à Port-Cros ou en Camargue. Alors que tout le monde s'accorde à reconnaître que le modèle économique du Rocher Mistral tente de l'imposer à La Barben

Conclusion

De quelque point de vue que l'on se place, les trois permis d'aménager envisagés par le projet Rocher Mistral sont typiquement ce qu'il ne faut plus faire dans nos territoires. On ne cesse de dire, depuis la prise de conscience environnementale et la crise sanitaire, qu'il faut reconnecter les orientations des politiques d'aménagement avec les aspirations des citoyens et que les territoires doivent devenir les laboratoires d'une économie plus vertueuse et plus respectueuse de notre environnement. Avec ce projet, c'est exactement le contraire qui se profile : destruction d'un patrimoine classé, destruction d'un patrimoine archéologique, sur-fréquentation touristique mettant en péril les activités déjà existantes, artificialisation des sols, destruction de la biodiversité et disparition d'espèces protégées, aggravation des risques d'incendie, d'inondation et de sécurité publique, augmentation de la pollution. Et tout ceci pourquoi ? Pour la présentation de spectacles bas de gamme qui ridiculisent et trahissent la culture provençale par une mise en cliché racoleuse. Ce projet fordiste n'a aucune utilité publique. Il va à l'encontre des enjeux environnementaux, économiques, patrimoniaux et éthiques de notre époque.

De : Belaube Bérengère <bbelaube@yahoo.fr>

Envoyé : mardi 27 juin 2023 08:15

À : dgs@labarben.fr

Objet : Enquete publique. Nouvel argument

Je suis contre les 3PA pour la création du parc RM en raison du réchauffement climatique.

Ce parc aura besoin de très grandes quantités d'eau pour:

- * le bien être de ses visiteurs
- * pour les risques incendies (lac, brumisateurs....)

alors que le réchauffement climatique impose des restrictions d'eau voire des interdictions et que les météorologues nous annoncent des années de sécheresses.

Il ne faut pas laisser faire des travaux pour une ouverture aléatoire de ce parc pendant la saison touristique de forte fréquentation , car ce projet va créer des DESORDRES IRREVERSIBLES sur le plan Environnemental et Paysager (abords de Monuments Historiques)

Bbelaube

Envoyé depuis Yahoo Mail pour Android

767

103

MEISSONNIER mireille

De: Maud L <maudlaborde@gmail.com>
Envoyé: mardi 27 juin 2023 13:40
À: dgs@labarben.fr
Objet: Bravo !

Bravo pour ce fabuleux projet qui a vu le jour grâce à un travail de titan et une énergie incroyable, mis au profit de la culture et du patrimoine, du tourisme et des familles, de la jeunesse et des plus anciens. Heureusement qu'il y a des gens comme vous pour oser relever de tels défis.
Longue vie à La Barben !

Maud Laborde



MEISSONNIER mireille

De: François Jusot <fjusot@fjdeveloppement.com>
Envoyé: mardi 27 juin 2023 13:44
À: dgs@labarben.fr

Ayant visité le parc Rocher Mistral et vu le spectacle de nuit, je ne peux que souhaiter son développement.
C'est une plongée dans l'histoire de la Provence qui m' a appris beaucoup de choses que j'ignorais.
C'est un endroit beau ,reposant et joyeux!
Merci aux acteurs de cette réalisation magnifique
Des touristes de Lyon de passage
François et Véronique J.

110

MEISSONNIER mireille

De: Blandine Nourry <blandine.nourry@gmail.com>
Envoyé: mardi 27 juin 2023 13:53
À: dgs@labarben.fr
Objet: Retour sur le parc Rocher Mistral

Un parc comme on aime avec de l'histoire et de belles mises en scène ! Continuez comme ça ! Les traditions vont pouvoir perdurer ! Merci.
BR



119

MEISSONNIER mireille

De: Alexandre Risso <alexandre.risso@hotmail.fr>
Envoyé: mardi 27 juin 2023 14:32
À: dgs@labarben.fr
Objet: Rocher Mistral

Madame, Monsieur,

Dans le cadre l'enquête publique concernant le parc Rocher Mistral, je tenais à vous partager mon avis.

Ce parc est une véritable aubaine pour faire découvrir et connaître l'histoire de France à son public. C'est un parc de qualité qui offre une variété de spectacles mettant en scène différents arts.

Je m'oppose à sa fermeture.

Veillez agréer, Madame, Monsieur mes sentiments respectueux,

Alexandre Risso

Envoyé à partir de Outlook pour Android

112

MEISSONNIER mireille

De: 2b.christian@orange.fr
Envoyé: mardi 27 juin 2023 14:26
À: dgs@labarben.fr
Objet: Parc Roger Mistral

Félicitations pour cette magnifique initiative qui mets en valeur le patrimoine provençal et son histoire. il faut les soutenir.

Nous espérons y retourner cet été.

Cordialement
Christian Debay

Envoyé de mon iPhone

113

MEISSONNIER mireille

De: Pierre-Paul CLIQUE <pierre-paul.clique@hotmail.fr>
Envoyé: mardi 27 juin 2023 14:22
À: dgs@labarben.fr
Objet: Parc Roger Mistral

Bonjour,

Juste un petit mot pour vous remercier de notre journée passée sur place dans votre magnifique Parc !
Les scènes et les histoires sont belles, les acteurs sont "des vrais chevaliers" comme disent mes garçons...!
Encore bravo pour ce superbe "mini Puy du Fou Provençal"

Pierre-Paul CLIQUE
06.30.28.94.18



MEISSONNIER mireille

De: Loïc de GUILLEBON <ldeguillebon@gmail.com>
Envoyé: mardi 27 juin 2023 14:17
À: dgs@labarben.fr
Objet: Parc Rocher Mistral

Bravo au parc Rocher Mistral. Nous lui souhaitons une longue vie et espérons son développement prochain.
H et L de Guillebon



MEISSONNIER mireille

De: Marie-Laure de Segonzac <ml.de-segonzac@orange.fr>
Envoyé: mardi 27 juin 2023 14:32
À: dgs@labarben.fr

Qu elle excellente idée dans ce parc et ce château merveilleux .Cet endroit reflète toute l'histoire de la Provence .Je soutiens cette magnifique initiative et je dis Bravo aux valeureux organisateurs.

Avec l'espoir que tout marchera selon vos désirs et le bonheur de ceux qui participeront.

MI de Segonzac

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

MEISSONNIER mireille

De: Laurent et Catherine WEISER <laurent.weiser@orange.fr>
Envoyé: mardi 27 juin 2023 14:31
À: dgs@labarben.fr

Madame, Monsieur,

Nous avons eu la joie d'aller en famille au rocher mistral.

Cela a été un moment merveilleux de plongée dans l'histoire provençale. Tous les âges se sont régalez. Nous avons apprécié les spectacles, les jeux, la gentillesse des personnes nous accueillant sur le site.

C'est un lieu culturel qui participe à la vie de la région.

Nous encourageons vivement la poursuite et le développement de ce projet!

Laurent Weiser

MA

MEISSONNIER mireille

De: PETRE Camille <camillelehuu@gmail.com>
Envoyé: mardi 27 juin 2023 14:20
À: dgs@labarben.fr
Objet: Merci !

Bonjour

Mille mercis pour ce magnifique projet dont nous avons bénéficié en famille !
Cette parenthèse de culture, de détente et d'émerveillement nous a conquis !
Nous espérons revenir très bientôt avec des amis.
Merci encore ! On aime beaucoup ce que vous faites !
Camille

18

MEISSONNIER mireille

De: Clémence Choné <choneclemence@gmail.com>
Envoyé: mardi 27 juin 2023 14:02
À: dgs@labarben.fr
Objet: avis la barben

Le site est magnifique, et promeut la culture de la Provence et son histoire. Le parc et le château sont merveilleusement rénovés.

Nous sommes venus en famille avec nos enfants et avons beaucoup apprécié tous les spectacles qui sont de grande qualité, avec d'excellents comédiens, danseurs, et cascadeurs.. Le personnel est accueillant et souriant. On sent qu'il y règne une ambiance familiale. Spécial coup de cœur pour ce petit village provençal avec son marché et pièces de théâtre de Pagnol. Nous reviendrons évidemment !
Merci de sauver le patrimoine français et de sensibiliser nos enfants au beau !

--

Clémence Choné

MS

MEISSONNIER mireille

De: CH Fortier <charles_henri_fortier@hotmail.com>
Envoyé: mardi 27 juin 2023 14:00
À: dgs@labarben.fr
Objet: Avis - Développement local

Monsieur,

Toutes nos félicitations pour la mise en valeur de notre beau patrimoine provençal dans le château de la Barben. Nous avons fortement apprécié sa visite et ses animations et espérons que vous pourrez continuer de développer de nouvelles activités sur place.

Bien cordialement,

Charles-Henri & Anne Fortier

120

MEISSONNIER mireille

De: fr. Gaël <proc.missions@stjean.com>
Envoyé: mardi 27 juin 2023 14:15
À: dgs@labarben.fr
Objet: Soutien à fond !

C'est super.... Je vous soutiens à fond ... Plus il y aura de "Puy du Fou" en France plus nous redresserons notre beau pays !

Courage !

fr Gde R

